

Gland, le 10 décembre 2021

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 9 décembre 2021**

Présidence : M. Rasul Mawjee

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 14 relatif au budget de l'exercice 2022;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. de prendre en considération les amendements du budget de fonctionnement proposés par la Municipalité représentant au total une augmentation de charges de CHF 62'200.-;
- II. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2022 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, tel qu'amendé, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF ~~1'411'000.-~~ 1'473'200.- et une marge d'autofinancement positive de CHF ~~4'336'550.-~~ 4'274'350.-.

Conformément aux articles 110 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rasul Mawjee

Karine Teixeira Ferreira